

# Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 01 juillet 2021

**Présents : Andrée Séquier, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Sandrine Bellier-Benistand, Patricia Mottin, Lionel Dusserre, Lucie Valentin**

**Excusée ayant donné pouvoir : Anaïs Idelon**

**Excusés : Jean-Marie Guillet**

## Délibérations du conseil

➔ Décision modificative N°1 du budget d'eau et d'assainissement 2021.

- Modification du montant attribué aux travaux d'extension du réseau d'eau potable aux hameaux des Françons et Abisseaux

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le marché public de travaux de réfection des menuiseries des bâtiments communaux.

A l'issue de l'analyse des offres en commission, Madame le Maire propose de retenir celle qui obtient le meilleur classement général, à savoir l'entreprise SARL BOURGUIGNON BOIS pour un montant total de 98 066.67 € HT.

Les travaux débiteront cet automne. Ils concernent la réfection des menuiseries de 8 bâtiments communaux (3 bâtiments tertiaires et 5 bâtiments résidentiels).

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel à concurrence a été publié pour la fourniture et livraison de la cantine scolaire communale. À la fin de la consultation, seul la SAS PAT MAT s'est portée candidate. Après analyse de l'offre selon le cahier des charges, le prestataire a répondu aux critères exigés.

L'ensemble du conseil valide l'attribution du marché public à la SAS PAT MAT.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Pour l'année scolaire 2021-2022, Le prix du repas de cantine pour l'école primaire ne subira pas d'augmentation, il restera donc au tarif de 4.98€ pour les élèves et 7.50€ pour les adultes dans le cadre de la cantine intergénérationnelle.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire informe le conseil qu'une délibération a été prise sur la période 2015-2020 par l'ensemble des communes du Royans afin d'aider les familles à accéder aux loisirs et au départ en vacances.

Il est proposé de renouveler cette délibération dans chaque commune pour la durée du nouveau mandat 2021-2025 et de l'étendre à l'ensemble du territoire Royans-Vercors, pour apporter une équité de traitement à l'ensemble de la population accédant à ces services.

L'objectif de cette aide est de favoriser le départ en vacances d'enfants de toutes origines sociales, aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle par une prise en charge de leurs enfants pendant les vacances.

Le conseil municipal propose que cette aide porte sur les accueils de loisirs journaliers et les séjours à raison d'un séjour par an et par enfant, organisés par une association locale.

L'aide de la commune sera calculée selon le quotient familial du lieu de domiciliation CAF de l'enfant soit Saint-Martin-en-Vercors. Le reste à charge sera dû par les familles.

Le conseil propose dans un premier temps ces aides pour les années 2021 à 2023.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire informe le conseil que suite à la signature de la convention de délégation de la compétence de l'entretien de la voirie avec la CCRV, un programme de travaux et son montage financier a été présenté pour l'année 2021.

Le programme des travaux de cette année étant plus important que la part attribuée à Saint-Martin par la CCRV, il y a lieu de prévoir un fond de concours communal.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Renouvellement de la convention de viabilité hivernale 2021-2022 avec le Conseil Départemental de la Drôme pour pouvoir assurer le remplacement du service communal de déneigement en cas de défaillance technique ou humaine. Un tarif des prestations est inclus.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire fait part au conseil municipal que lors de la séance du 18 mars 2021 du syndicat Départemental de Télévision de la Drôme, il a été présenté les changements intervenus sur la liste des collectivités adhérentes. Il convient de délibérer afin de prendre acte de ces modifications.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire informe le conseil municipal que la part de dépense non subventionnée supportée par le centre de vaccination de Saint-Jean-en-Royans est estimée à 6 000 € en se basant sur une exploitation de 6 mois. Cette somme fait l'objet d'une répartition entre les 17 communes de la CCRV, la commune de Saint-Jean-en-Royans contribuant pour sa part à tous les frais de mise à disposition des locaux.

La répartition de la participation financière est faite au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. La commune de Saint-Martin participera à hauteur de 320 €.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire informe le conseil municipal que lors d'un conseil communautaire, il a été évoqué le sujet de la lutte contre le frelon asiatique. En effet, selon l'arrêté du 26 décembre 2012, il a été classé dans la liste des dangers sanitaires. Cette inscription permet à l'autorité administrative de définir des actions de surveillance, de prévention et de lutte. Dans ce contexte, cette responsabilité est portée par la filière apicole et ce sont les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) de chaque département qui en sont chargés par l'État.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le frelon asiatique, la CCRV et ses 18 communes membres souhaitent s'impliquer en faveur de la protection des abeilles. Le financement d'une opération de destruction de nid est déterminé par le coût d'intervention + le coût administratif GDS. Il est proposé aux communes de la CCRV de participer à hauteur de 50 € pour la destruction d'un nid signalé par un particulier sur son terrain. De plus, il y aura une prise en charge de 40 € par le conseil départemental et le complément sera porté par la CCRV.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge cette dépense pour la lutte contre le frelon asiatique.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de passer une convention d'occupation du domaine public pour les bornes de recharge électrique implantées sur la commune. En effet, cette compétence était portée par le SDED, qui l'a délégué à une entreprise tierce. Cette convention est signée entre Easy Charge filiale de VINCI gérée par DEMETER, regroupés au sein de la société SPBR1 qui ont été attributaires en mars 2020 du contrat de délégation de service public du réseau des bornes de recharge électrique « eborn » regroupant onze syndicats d'énergies du sud-est de la France, dont le SDED en charge de la Drôme.

*Voté à l'unanimité.*

→ Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer des nouveaux tarifs pour les frais de branchements au réseau d'eau potable et pour la participation au financement de l'assainissement collectif.

Les frais de branchement au réseau d'eau potable pour toute construction (neuve et existante) sont fixés à 1 500 € net de taxes jusqu'à 5 ml et au-delà à 20 € par ml supplémentaire.

Le montant de la participation pour l'assainissement collectif pour toute construction (neuve et existante) est fixé à 2 500 € net de taxes jusqu'à 5 ml et au-delà à 20 € par ml supplémentaire.

Ces tarifs sont approuvés par le conseil municipal.

*Voté à l'unanimité.*

#### **Décision du conseil**

→ Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente la tractopelle hors d'usage. Elle sera proposée en l'état au plus offrant.

Le conseil approuve cette démarche.

→ Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention faite par l'association Les Martinades. C'est la deuxième demande effectuée par cette association en 2021.

La commune, en 2021 a déjà allouée aux Martinades, une subvention de 400 € et la municipalité cotise à hauteur de 387 € auprès de la FOL chaque année pour permettre l'organisation du cinéma itinérant par les Martinades.

De plus, l'enveloppe pour les subventions étant contrainte, le budget 2021 a été dépassé par rapport aux budgets des années précédentes, la commune n'a pas la capacité financière pour répondre favorablement à toutes les demandes qui ont été plus nombreuses cette année.

#### **Questions diverses**

→ Madame le Maire informe le conseil que plusieurs diagnostics d'arbres ont été réalisés par l'ONF. La municipalité attend les rapports d'expertise. Le test de traction du Tilleul a été réalisé, il s'avère qu'il semblerait en bon état.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'il a été constaté que la croix présente à l'entrée du hameau de Tourtre s'est fortement dégradée. Un devis va être demandé pour la rénovation de son socle.

→ Madame le Maire informe le conseil que la commune est en attente d'une présentation d'un avant-projet pour le projet du lotissement à l'entrée nord du village.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'une réflexion est menée par la CCRV pour envisager de modifier l'actuelle redevance d'ordures ménagères en une taxe. Pour l'année 2020-2021 cela restera inchangé. Il est envisagé par la CCRV, gestionnaire du tri sélectif de supprimer sur ces points de collecte, un conteneur sur les 3 actuellement présents. En effet, il restera uniquement le conteneur de verre et un conteneur pour les papiers, plastiques et emballages métalliques. Une campagne de communication est prévue en septembre.

### **Tour de table**

→ Jean Vignon et Patricia Mottin relatent la réunion à laquelle ils ont participé, organisée par le Collectif Part'âge de la CCRV. Il a été évoqué l'organisation de la semaine Bleue qui aura lieu du 4 au 8 octobre 2021.

→ Jean-Christophe Dye relate l'assemblée générale de Vercors Soleil à laquelle il a assisté. Comme évoqué lors du conseil municipal du 04 mars 2021, il avait été proposé par Vercors soleil le stationnement sur une place de parking située au niveau de l'atelier des services techniques (en bordure de la RD 103) de leur véhicule électrique en auto partage. Au départ, pour recharger le véhicule, ce projet nécessitait la mise en place d'une borne électrique qui aurait été coûteuse pour la commune. Après discussion avec Vercors Soleil, il y a la possibilité d'installer uniquement une prise électrique. A l'automne la commune installera la prise et des arrêts de neige sur le toit de l'atelier des services techniques. La mise en service ne pourra être effective qu'après la réalisation de ces travaux. Il informe qu'un projet d'installation de panneaux individuels pourrait avoir lieu pour un coût de 800 € le panneau. Ce projet serait à destination des particuliers.

→ Lucie Valentin relate le conseil d'école auquel elle a assisté. Il a été évoqué les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2021-2022. Il y aura 21 élèves en maternelle et 37 élèves en primaire. Lucie Valentin informe que l'institutrice du cours moyens sera à mi-temps et travaillera durant le second semestre de l'année 2021-2022. Les institutrices souhaiteraient mettre en place une charte du savoir vivre en milieu scolaire et périscolaire. Concernant les questionnaires sur la cantine scolaire, un retour aux parents sera réalisé à la rentrée scolaire. Lucie Valentin indique qu'une visite du centre de la Matrassière (prestataire des repas de la cantine scolaire) par les parents est envisagée.

→ Philippe Desfeux informe le conseil que suite aux travaux d'extension du réseau d'eau aux hameaux des Françons et Abisseaux, une nouvelle demande d'un agriculteur a été faite pour le branchement d'eau potable. La municipalité a accepté cette demande.

→ Patricia Mottin et Gwendoline Deroux ont participé à une commission de la CCRV portant sur la refonte des sites internet des communes à l'échelle intercommunale. Cette première réunion s'est déroulée en présence du Moulin Digital, association aidant et accompagnant les acteurs du territoire dans leurs projets numériques. Les communes doivent travailler sur un cahier des charges et un planning prévisionnel a été établi.

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 26 août 2021 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Sandrine Bellier-Benistand*